



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 08.10.25

Réuni en séance extraordinaire le 8 octobre 2025, en présence de 47 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, par 44 voix pour et 2 abstentions, le report des amortissements contractuels 2025 de SEDRE SA et EVB SA pour un montant de CHF 1'900'000.- et l'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.- en faveur d'ALTIS Groupe SA.
2. Il approuve, par 42 voix pour 4 abstentions, la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 9 décembre 2025.

Fait à Val de Bagnes, le 10 octobre 2025

Le Conseil général